



La vie des entreprises

Nucléaire **M. Proglia doit d'abord s'occuper d'EDF, selon M^{me} Lagarde**

Le futur patron d'EDF, Henri Proglia, « doit d'abord s'occuper de ses dossiers », a estimé, vendredi 20 novembre sur RTL, la ministre de l'économie « J'approuve la détermination [de M. Proglia] à vouloir renforcer la position française dans le domaine nucléaire. En revanche, je crois qu'il y a un groupe qui s'appelle Areva (...). Il faut que chacun s'occupe de ses dossiers », a jugé Christine Lagarde (Le Monde du 20 novembre). EDF et Veolia, « cela fait déjà beaucoup », a-t-elle poursuivi en évoquant le fait que M. Proglia restera président du conseil de surveillance de Veolia Environnement.

BTP **Vinci va mettre en place un nouveau mode de gouvernance en 2010**

Le conseil d'administration du groupe de BTP et de concessions autoroutières Vinci a adopté, jeudi 19 novembre, un projet de nouveau mode de gouvernance mis en œuvre en mai 2010, après la prochaine assemblée générale des actionnaires. Il prévoit de réunir les mandats de président et de directeur général et de nommer un vice-président-administrateur référent : le poste de PDG serait attribué à Xavier Huillard, actuel administrateur-directeur général, le second à Yves-Thibault de Silguy.

Aluminium **Alcoa arrête ses usines en Italie après une décision européenne**

Alcoa a suspendu la production de deux de ses usines en Italie en réaction à la décision de la Commission européenne lui demandant de rembourser des aides reçues sur le prix de l'électricité. Bruxelles estime que 270 millions d'euros ont été touchés de façon illégale. Deux fonderies

Justice

Les Français légitimés dans la « class action » contre Vivendi

Le juge Holwell, président du tribunal fédéral de New York, a estimé, jeudi 19 novembre, que le droit des Français à une éventuelle indemnisation dans l'action en nom collectif (« class action ») menée contre Vivendi depuis le 5 octobre était acquis et ne représentait pas un trouble à l'ordre public en France. En revanche, il a relevé de toute présence obligatoire dans la class action MM. Gerard et Morel, les deux porteurs de titres Vivendi qui, en tant que personnes physiques, menaient l'action au nom de tous les porteurs de parts français. Cette décision du juge Holwell était impatientement attendue par les avocats de l'accusation qui poursuivent Vivendi aux Etats-Unis pour risque de faillite dissimulé entre 2000 et 2002. Le juge Holwell tranche ainsi à la place du juge du tribunal de grande instance de Paris qui, à la demande de Vivendi, était appelé, fin novembre, à se prononcer sur la légitimité de Français à agir en justice aux Etats-Unis.

En maintenant leurs droits à indemnisation aux Etats-Unis, le juge Holwell laisse à ce procès en dommages et intérêts toute son importance. L'avocat des plaignants français, Maxime Delespaul, a estimé « que cette décision très intelligente respecte la souveraineté française et le droit des actionnaires en même temps ». Les avocats de Vivendi jugent qu'elle ne les empêchera nullement d'aller en appel contre la présence des Français si un jugement négatif était rendu. **Yves Mamou**

employant 2 000 personnes sont concernées. Le groupe américain justifie sa décision par « les incertitudes sur la fourniture d'électricité pour ses fours à des taux compétitifs, et l'impact financier de la décision de la Commission européenne », ajoute Alcoa. — (AFP.)

Assurance **Le fonds Astorg va acquérir 32 % du courtier Gras Savoye**

Le fonds de capital-investissement Astorg Partners va prendre 32 % de Gras Savoye, premier courtier d'assurance français, pour une valeur d'entreprise d'environ 500 millions d'euros, dette comprise, a annoncé, mercredi 18 novembre, le courtier américain Willis, l'un des grands actionnaires du groupe français. Astorg Partners va acquérir cette participation auprès des deux principaux actionnaires de Gras Savoye, les familles Gras et Lucas, ainsi que Willis. A l'issue de l'opération, les actionnaires familiaux, Willis

et Astorg, détiendront chacun 31,8 % du capital de la société et 33,3 % de ses droits de vote. — (Reuters.)

Transport **CMA-CGM prêt à ouvrir son capital à hauteur de 400 millions de dollars**

Dans un entretien à L'Expansion, vendredi 20 novembre, Jacques Saadé, président de l'armateur français CMA-CGM en difficulté financière, annonce qu'il recherche des investisseurs capables d'entrer à son capital à hauteur de 300 millions à 400 millions de dollars (201 millions à 268 millions d'euros) pour cinq à sept ans. L'entreprise compte également l'ouvrir à ses salariés.

Aéronautique **Le français GECI signe une commande de dix avions à Abou Dhabi**

GECI International a annoncé, jeudi 19 novembre, la signature par sa filiale Sky Aircraft d'un protocole d'accord pour la commande fer-

me de dix Skylander SK-105 avec la société Global Aerospace Logistics LLC, implantée à Abou Dhabi. Le groupe français s'apprete à fabriquer un bimoteur de 19 places, rustique et polyvalent, à Chambley-Bussières (Meurthe-et-Moselle). Un premier appareil devrait sortir des usines de Lorraine en 2011.

Textil. **Olympia s'attend à un redressement judiciaire**

La PDG de la marque de chaussettes Olympia, Catherine Rambaud, ne devrait pas avoir d'autre solution que de passer par une procédure de redressement judiciaire qui devrait être prononcée, mardi 24 novembre, par le tribunal de commerce de Troyes (Aube). Elle a précisé au Monde, vendredi, qu'elle n'avait pas réussi à échelonner sur deux ans le paiement des indemnités de 2,5 millions d'euros auxquelles elle avait été condamnée le 13 mai par la cour d'appel de Reims. Les juges avaient estimé qu'en 2005, Olympia aurait dû proposer à 47 salariés licenciés un reclassement dans son usine de Roumanie pour 110 euros par mois. Le redressement judiciaire reste la seule solution pour geler cette créance. « On est dans un pays de fous », a commenté M^{me} Rambaud.

Internet **AOL va supprimer le tiers de ses effectifs**

Le fournisseur d'accès à Internet américain AOL, star déchue du Web, va supprimer le tiers de ses effectifs, soit 2 500 personnes sur 6 900, a annoncé sa direction, jeudi 19 novembre. La société Time Warner, son propriétaire, a par ailleurs décidé de se délester d'AOL pour arrêter les frais d'un des rapprochements les plus désastreux de l'histoire de l'économie moderne : cette semaine, un analyste de Crédit suisse valorisait AOL 3,5 milliards de dollars, contre 165 milliards de dollars en 2001. — (AFP.)